

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2024/031

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 5 juillet 2024

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Gunilla SKARIN PARTE, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Matteo BÄCHTOLD ayant donné pouvoir à Geneviève GRAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry VIDAL

OBJET : PROPOSITION D'ACQUERIR TROIS TABLEAUX D'ENRICO VEGETTI

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'opportunité d'acquérir trois œuvres du peintre Enrico VEGETTI, artiste Piémontais qui, dans les années 50 a vécu à Nernier.

Vu les propositions de cession à titre onéreux d'œuvres de cet artiste présentées à la mairie par les actuels propriétaires,

Vu l'article R 2122-3 du Code de la Commande Publique,

Considérant que la commune possède déjà des œuvres de l'artiste, œuvres exposées au sein de la salle de réunion au 1^{er} étage de la mairie,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la municipalité souhaite compléter sa collection Vegetti qui présente un réel intérêt pour la commune de Nernier.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir les trois œuvres suivantes :

- Tableau « Rue des peintres » dimensions 70 x 60 cm
Prix : 1 900 €
- Tableau « Autoportrait » dimensions 45 x 50 cm
Prix : 1 600 €
Propriétaires : Danielle et Michel MARTI FAVRAT Onex
- Tableau « Fermières au lavoir » dimensions 90cm x 70cm
Prix : 3 000 €
Propriétaire : Sophie MARMOUD Veigy Foncenex

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 6 voix pour, 2 voix contre (Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD) et 1 abstention (Gunilla SKARIN PARTE) :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir au nom de la commune, les trois œuvres ci-dessus définis aux prix demandés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et financiers à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision,

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget 2024, section investissement compte 21611.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA


Secrétaire de séance
Thierry VIDAL



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 16/07/24

Date de publication

16/07/24